

RECONVILIER

MOBILITÉ FICHE



Politique de stationnement / Mobilité électrique



Les parkings sont particulièrement nombreux à Reconvilier et non saturés. Une politique de stationnement pour repenser l'ensemble de la mobilité de la Commune pourrait être judicieuse (par ex. réduire le nombre de places pour libérer l'espace à d'autres usages, réfléchir aux endroits faciles d'accès qui peuvent limiter l'usage des voitures, etc.). Plusieurs de ces parkings se prêtent parfaitement à être équipés de bornes de recharge pour voitures électriques.

M1
M3



Covoiturage et autopartage

Une aire de covoiturage pourrait être reconnue et promue par la région sur le parking de l'aire d'autoroute, pour les pendulaires à destination de Bienne (notamment).

M4



Parkings-Relais (P+R)

Il manque de P+R à la gare (identifié dans CRTU), une situation à prendre en compte dans le cadre de la requalification du secteur gare et du déplacement des emplacements de stationnement situés au droit du bâtiment de la gare.

M5



Concept de mobilité douce

La route cantonale en traversée du village (RC 6) est particulièrement large avec plus particulièrement une bande centrale de présélection qui devrait être supprimée au bénéfice de bande cyclables et de l'élargissement des trottoirs.

Le Projet de Territoire Reconvilier 2050 (PTR 2050) identifie plusieurs compléments de parcours piétons et de l'itinéraire vélos Rue du Moulin – Rue du Collège ; la Commune se devrait de rapidement étudier les détails de faisabilité de ceux-ci pour valoriser davantage la mobilité douce (et scolaire) sur son territoire. La Commune étudie également la possibilité de passer le village à 30 km/h, ce qui améliorerait encore la sécurité de la mobilité douce. Notons qu'il y a globalement trop peu de racks à vélos / trottinettes ainsi, l'offre de places protégées des aléas climatiques et sécurisées doit être renforcée. À la gare, il y a par ailleurs le potentiel de mettre en place un B+R.

M7



Politique et plans de mobilité dans les entreprises

La Commune accueille sur son territoire des entreprises de taille importante avec de nombreux emplois générant une part importante de déplacements en voiture. Une situation qui pourrait encore 'se tendre' avec l'arrivée probable d'une partie de l'administration cantonale. La Commune peut agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

M9

BIODIVERSITÉ FICHE



Gestion écologique et différenciée des espaces publics

La Commune peut entreprendre quelques efforts pour favoriser davantage la biodiversité sur son territoire, essentiellement par la mise en place d'un programme de fauches tardives en de nombreux endroits et une campagne de plantations de haies. Des mesures sont à prendre dans ce sens dans l'élaboration des Plans Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA) que la Commune a porté dans son PTR 2050. La Commune peut profiter de la modification de son PAL pour intégrer certains points à son RCC.

B1



Surfaces perméables

Le taux de surface imperméable est très élevé et plusieurs parkings ne présentent pas d'arborisation (salle des fêtes, cimetière, home la Colline, Bellevue, écoles, ...). Dans le cadre de travaux de réfection de ces surfaces, il y a nécessairement lieu de privilégier des revêtements perméables et l'ombrage de ces surfaces par des mails arborés ou des 'canopées solaires'.

B2

Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Reconvilier est au bénéfice d'espace de biodiversité remarquables dans / ou au contact de son tissu urbain (au long de la Birse et de ses affluents, bosquets d'arbres majeurs à St-Léonard, au home de la Colline, à la Villa Boillat, aux Champs Biains, ...) ainsi que de quelques arbres remarquables qui ponctuent l'espace public, permettant à Reconvilier de renforcer très sensiblement la biodiversité dans son tissu bâti tout en contribuant à améliorer notoirement le climat estival de nombreux sites.

Rappelons cependant, au regard des tailles infligées aux arbres qui bordent les routes de la Commune, qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière ; une taille peut toutefois se justifier pour, dans le cas le plus évident, le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route. Si un arbre doit malgré tout être régulièrement taillé, il faut mener une réflexion plus générale (soit l'emplacement ne convient pas à la plantation d'un arbre, soit le choix de l'essence pour cet emplacement est mauvais).

B3

Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures

Faute d'incitations / d'obligations portées par le RCC, les dernières réalisations à toits plats, pour certaines importantes (les Marronniers, Rue du Bruye 1, le Laipray, 16 mars, la Combe), ne comportent pas / peu de surfaces végétalisées. A l'image p. ex. du RCC de Tavannes, des mesures sont à prendre au RCC dans le cadre de la modification du PAL en cours.

B4

Espèces liées aux bâtiments

L'interdiction de toits plats portée au projet de modification du PAL pour la zone Centre (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) est une mesure 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5

Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

ÉNERGIE**FICHE****Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics**

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Reconvilier, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 47% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 70% ont été construits avant 1980 et accaparent 84% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1
E2**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Reconvilier pourrait produire 24.3 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 6'078 ménages. 45 % de ce potentiel pourrait être produit par les 100 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 31 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 27 % de ce potentiel, soit la consommation de 1'631 ménages. En 2019, Reconvilier comptait 1'047 ménages.

E3
E5

Chauffages à distance



La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur. Un réseau de chauffage à distance existe déjà à Reconvilier. Son exploitation doit être suivie de manière proactive afin de permettre une éventuelle extension à d'autres bâtiments.

E4